#### REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de VILLECROZE

DOSSIER: N° DP 083 149 25 00018

Déposé le : 05/03/2025 Demandeur : ENRASUN

Nature des travaux : installation panneaux solaires au sol en zone agricole 9 kWc

Sur un terrain sis à : SAINT JEAN à VILLECROZE

(83690)

Référence(s) cadastrale(s): 149 AE 224

# **ARRÊTÉ**

## D'opposition à une déclaration préalable Au nom de la commune de VILLECROZE

### Le Maire de la Commune de VILLECROZE

VU la déclaration préalable présentée le 05/03/2025 par ENRASUN, VU l'objet de la déclaration :

- pour l'installation de panneaux solaires au sol en zone agricole 9 kWc;
- sur un terrain situé: SAINT JEAN à VILLECROZE (83690)
- pour une surface de plancher créée de 0 m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, VU l'article L.314-36 du code de l'énergie relatif aux installations agrivoltaïques, VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 novembre 2012 et modifié le 27 juin 2016 ;

Considérant l'article A.1 du PLU qui précise que l'implantation de centrales photovoltaïques au sol est interdite,

### **ARRÊTE**

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'**opposition** pour les motifs susmentionnés. Vous ne pouvez donc pas entreprendre vos travaux.

VILLECROZE, le

13 MARS 2025

Le Maire,

Rolland BALBIS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

DP 083 149 25 00018